



Pesinet



**En Afrique, trop d'enfants meurent de maladies bénignes,
faute de soins apportés à temps.**

BULLETIN DE DON

Réduire la mortalité juvénile et maternelle a été reconnue comme une priorité de l'aide internationale, avec deux des Objectifs du millénaire pour le développement consacrés à cet enjeu. Or, peu de progrès ont été réalisés à cet égard, en particulier en Afrique.

C'est pourquoi, PESINET a lancé un programme innovant de suivi de la santé infantile. Notre service fondé sur un travail de proximité d'agents mobiles qui vont à la rencontre des familles et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication a pour objectif de prévenir, détecter rapidement et soigner dès l'apparition des premiers symptômes les pathologies des jeunes enfants.

Au Mali où nos actions ont débuté, ce sont 65% des enfants de moins de 5 ans qui meurent de pathologies simples à soigner dans les structures de santé existantes, faute de soins apportés à temps.

Nos objectifs :

- Réduire la mortalité juvénile
- Faciliter l'accès aux soins à prix abordable
- Assurer une prise en charge rapide des pathologies des jeunes enfants
- Sensibiliser à la prévention

En soutenant PESINET par un don, vous nous permettez de développer notre projet et d'améliorer le quotidien des enfants du Mali.

Merci de bien vouloir remplir le formulaire de don et de nous envoyer votre don par chèque à l'ordre de l'Association Pesinet, 24 rue Porte Lucas.

Vous pouvez également faire votre don en ligne :

<http://www.pesinet.org/wp/fr/2009/10/donation-form/>

INFORMATIONS SUR LE DONATEUR

Civilité (NOM et Prénom/ NOM de l'entreprise) :

Adresse complète/ Siège social

Téléphone :

E-mail :

Profession :

- **souhaite faire un don** à l'association PESINET dont le siège social se trouve à Epernay, 24 rue Porte Lucas, pour un montant de :
 - 10€
 - 25€
 - 50€
 - 100€

Autre :

- **souhaite recevoir un reçu fiscal** (ouvrant droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60 %(entreprises) ou 66%(particuliers) du montant des sommes qui correspondent à des dons et versements prises dans la limite de 20 % du revenu imposable)

PESINET vous remercie pour votre confiance. N'hésitez pas à consulter notre site (www.pesinet.org) pour vous tenir informé de l'évolution de nos activités.

Fait à :

Le :

Nom et Signature :

Note d'information

- Les règlements se font par chèque à l'ordre de l'Association PESINET

- Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Président de l'association : pierre.carpenitier@pesinet.org